

Bordereau de signature

DEC2017_0145



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-31)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2017_ 0145

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2017/041 RELATIF AU NETTOYAGE-DEGRAISSAGE ANNUEL DES HOTTES DE CUISINE AVEC LA SOCIÉTÉ SERVIGECO.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et son Décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics, respectivement l'article 42-3° et les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le nettoyage et le dégraissage des hottes de cuisine des Groupes scolaires « Ferme du buisson » et « Les Tilleuls », de la Maison de l'Enfance et de la Famille (M.E.F.), des Ecoles « des Noyers » et « Jules Ferry » et de la Crèche du Lizard, qu'il convient dès lors de conclure un marché de prestation de services,

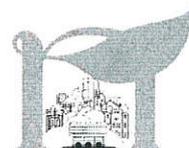
CONSIDÉRANT que la proposition afférente de la Société SERVIGECO est techniquement et financièrement intéressante,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'Achats « Services » et de l'unité fonctionnelle « Nettoyage des hottes de cuisine », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société SERVIGECO S.A.R.L., sise 35 bis rue Saint Spire à SOISY-SUR-ECOLE (91840), représentée par Monsieur Jean-Paul DUFRENNE, agissant en sa qualité de Gérant, le marché public de services n° 2017/041 relatif au nettoyage et au dégraissage des hottes de cuisine, comprenant une visite, pour un montant global et forfaitaire annuel de 1 960 € HT, soit 2 352 € TTC.

1/2



Suite de la décision N°2017_
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/041

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable deux fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède trois ans.

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 27/07/2017

Le Maire,



D. Vachez

Daniel Vachez.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	31 JUIL. 2017
Affiché le	31 JUIL. 2017
Notifié le	01 AOÛT 2017
Publié le	31 JUIL. 2017

